

N. Réf. : 03/0416

**Monsieur le directeur général
EURODIF Production
B P 175
26702 PIERRELATTE Cedex**

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
EURODIF - (INB n° 93)
Inspection n° 2003-630-01
Contrôle – commande et automatismes

Lyon, le 14 avril 2003

Monsieur le directeur général,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection a eu lieu le 03 avril 2003 sur le site du Tricastin sur le thème du contrôle – commande et automatismes.

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

Cette inspection a permis de vérifier que le contrôle – commande de l'usine EURODIF est dimensionné pour faire face à une défaillance générale importante.

Les commandes sont redondantes à tous les niveaux et il est possible de continuer à exploiter les installations à partir d'un poste de conduite de repli dont les moyens sont correctement testés.

Le contrôle a fait l'objet d'une amélioration en rendant disponibles les informations de la salle de conduite centralisée dans les salles de permanence de l'annexe U et des usines.

Néanmoins, les inspecteurs ont constaté que les exercices de simulation de conduite en mode dégradé permettant de vérifier périodiquement la robustesse du contrôle – commande étaient trop peu fréquents. Ce manque d'entraînement est préjudiciable à la défense en profondeur.

A. Demandes d'actions correctives

Les inspecteurs ont constaté qu'aucun exercice permettant la poursuite de la conduite de l'usine en cas de perte de l'ensemble des moyens de la conduite centralisée n'avait eu lieu depuis 1999.

- 1. Je vous demande de définir et de me présenter un programme d'exercices pour assurer un entraînement minimum des pilotes et des opérateurs à des situations dégradées, comme par exemple, la perte des moyens de conduite centralisée.**

Dans le cadre de la refonte des éléments importants pour la sûreté (E.I.S.) alors que vous avez identifié la nécessité de mettre en place un contrôle périodique des capteurs de pression des cristalliseurs de l'annexe U en mars 2002, les inspecteurs ont constaté que le mode opératoire de contrôle correspondant n'était toujours pas rédigé.

Il est nécessaire de veiller à ce que les actions correctives engagées dans le cadre de la démarche de refonte des E.I.S. (ou d'autres expertises lancées à l'initiative notamment du Groupe Permanent) soient mises en place rapidement.

- 2. Je vous demande de me présenter un état d'avancement de ces actions correctives.**

B. Compléments d'information

Dans le cadre du contrôle des automates à logique câblée, vous deviez engager un programme de contrôle des cartes de mesure de température d'UF₆ à partir de 1998. Ce programme devait durer deux ans et aboutir à la rédaction d'une procédure de contrôle de ces cartes avec la rédaction d'une procédure de contrôle adaptée. Cette démarche n'a pas abouti.

- 3. Je vous demande de justifier le non aboutissement de cette de cette démarche et de proposer des actions correctives.**

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le directeur et par délégation
Le chef de division**

Signé : Christophe QUINTIN